

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 15 décembre 2011 à 18h45, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Tom Whitton, Suzette Bigras, Mario St-Charles,
James McAllister, Nathalie Chayer
Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

Absent : Guillaume Bouvrette

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 18h45.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-12-15.368

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adoption – Règlement n° 1446 - Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin de permettre la construction de bâtiments multifamiliale d'envergure de 4 étages dans la zone R4-57, et de modifier les dispositions relatives aux garages privés isolés du groupe «Habitation»

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 10 novembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter : aucune demande valide de participation à un référendum n'ayant été reçu dans le délai imparti ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de permettre la construction de bâtiments multifamiliales d'envergure de 4 étages dans la zone R4-57, et de modifier les dispositions relatives aux garages privés isolés du groupe «Habitation», notamment de permettre la construction de garages isolés avec portes multiples

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-12-15.369 D'ADOPTER le Règlement n° 1446 intitulé «Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin de permettre la construction de bâtiments multifamiliales d'envergure de 4 étages dans la zone R4-57, et de modifier les dispositions relatives aux garages privés isolés du groupe «Habitation», tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Entente intermunicipale avec l'Association régionale de football Laurentides-Lanaudière et la MRC de Deux-Montagnes

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-12-15.370 DE SIGNER, avec toutes les municipalités de la MRC, l'entente intermunicipale concernant la délégation de l'organisation du football à l'Association régionale de football Laurentides Lanaudière : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

4. Entente intermunicipale concernant le sentier de patin avec la Ville de St-Eustache

CONSIDÉRANT le projet d'entente à intervenir entre la ville de St-Eustache et la ville de Deux-Montagnes, concernant le développement et la gestion du sentier de patin sur la rivière des Mille-Îles, entre Deux-Montagnes et St-Eustache ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et majoritairement résolu

2011-12-15.371 DE SIGNER avec la Ville de St-Eustache l'entente concernant la gestion d'un sentier de patins, sur la rivière des Mille-Îles : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

5. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18h48.
Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 18h48.

6. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-12-15.372 DE LEVER la présente séance à 18h48.

ADOPTÉE

Signé *Marc Lauzon*
Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier